



COMMUNIQUÉ

L'honorable Claudette Tardif, Ph.D., sénatrice

Pour diffusion immédiate

LA SÉNATRICE CLAUDETTE TARDIF EXIGE LA NOMINATION DE JUGES BILINGUES À LA COUR SUPRÊME

OTTAWA (22 mai 2008) - En tant que championne des langues officielles, la sénatrice Claudette Tardif s'est prononcée au sujet du bilinguisme des juges de la Cour suprême canadienne. « Réitérons notre attachement à la dualité linguistique, au bilinguisme et exigeons que les juges de la Cour Suprême du Canada soient bilingues! » a-t-elle déclaré jeudi dernier au Sénat.

La sénatrice Claudette Tardif, ancienne doyenne de la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, a souligné le caractère fondamental du bilinguisme et l'égalité des droits des citoyens canadiens : « Le bilinguisme et l'égalité sont au cœur de l'esprit de la Charte, de l'identité et des valeurs canadiennes. »

En ce qui a trait au bilinguisme canadien, « On ne peut concevoir qu'un premier ministre du Canada, le représentant officiel et chef du gouvernement d'un pays officiellement bilingue, soit unilingue. On ne peut également concevoir qu'un juge de la Cour Suprême, la plus haute instance juridique de notre pays bilingue et bijuridique, soit unilingue », a-t-elle indiqué.

Le Premier Ministre Stephen Harper doit nommer un juge pour remplacer l'honorable juge Michel Bastarache, qui prendra sa retraite cet été. La leader adjointe de l'Opposition au Sénat, la sénatrice Claudette Tardif, a rappelé que c'est maintenant l'occasion de réitérer l'attachement aux valeurs canadiennes de bilinguisme et d'égalité des droits linguistiques par la nomination de juges bilingues à la Cour suprême.

Pour lire la déclaration prononcée par la Sénatrice Claudette Tardif, veuillez consulter : http://sen.parl.gc.ca/ctardif/fr/senate_speeches/2008-05-15-bilingualjudges-f.pdf.

-30-

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec :
Laure Prévost, adjointe spéciale de l'honorable Claudette Tardif
613-947-3589
Sans frais : 1-800-267-7362
www.claudettetardif.ca